



Centre Hospitalier de Versailles  
André Mignot  
Cellule Commande Publique GHT 78 Sud

**MARCHÉ PUBLIC**  
MARCHÉ DE TRAVAUX

Travaux d'extension et de  
réhabilitation des services  
USLD et de l'EHPAD de  
l'Hôpital Gériatrique  
Philippe Dugué de  
Chevreuse (relance des  
lots infructueux)

**Règlement de la consultation (RC)**

Consultation n°

2023MB20

Date limite de remise des plis

**Le vendredi 24 novembre 2023 à  
12h00**

# 1. OBJET DU CONTRAT

## ■ Le Maître de l'ouvrage

**HOPITAL GERONTOLOGIQUE DE CHEVREUSE**  
**1, rue Jean Mermoz**  
**78460 CHEVREUSE**

Représentée par Madame Elisabeth CALMON  
Directrice Générale de l'Hôpital gériatrique de  
Chevreuse  
1, rue Jean Mermoz  
78460, CHEVREUSE

## ■ Représentant de l'acheteur :

En application des dispositions de l'article 3.3 du CCAG/Travaux, le représentant de l'acheteur est habilité à émettre toutes les décisions au titre du présent marché.

## ■ Adresse et coordonnées :

Centre Hospitalier de Versailles - André  
Mignot

Représenté par Monsieur Pascal BELLON,  
Directeur Général du Centre Hospitalier de  
Versailles, établissement support du GHT 78  
Sud

## ■ Description de la prestation :

Le marché porte la relance des lots infructueux pour les **travaux d'extension et de réhabilitation des services USLD et de l'EHPAD de l'Hôpital Gériatrique Philippe Dugué de Chevreuse**

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et sur l'ensemble des plans. Ces travaux se réaliseront en 2 phases + phase préparatoire

| Code CPV   | Libellé CPV  |
|------------|--|
| 45262800   | Travaux  |
| 45111100-9 | Installations de chantier – Démolition - Fondations – Gros œuvre |
| 45422000-1 | Structure et Charpente bois                                      |
| 45443000-4 | Habillage façades  |
| 45442100-8 | Peinture   |
| 45331000   | CVC Plomberie  |
| 45233140   | Travaux de VRD   |

## ■ Caractéristiques principales du contrat :

|  |  |
|--|--|
|  Objet du contrat | Travaux d'extension de réhabilitation des services USLD et de l'EHPAD de l'Hôpital Gériatrique Philippe Dugué de Chevreuse |
|  Acheteur         | Centre Hospitalier de Versailles   |
|  Type de contrat  | Marché ordinaire de travaux  |
|  Structure        | 5 Lots (relance de 5 lots sur les 13 lots à l'issue de la précédente consultation 2023MB04)                                |
|  Lieu d'exécution | Hôpital gériatrique de Chevreuse – 1, Rue Jean Mermoz – 78460 CHEVREUSE  |
|  Durée            | Durée indicative de – 24 mois  |



Pénalités de retard

Cf. Article 14 du CCAP



Variation des prix

Révisibles



Nature des prix

Global et forfaitaire

■ **Lieu d'exécution :**

Hôpital gériatrique de  
Chevreuse  
1, Rue Jean Mermoz –  
78460 CHEVREUSE

■ **Allotissement :**

Conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande Publique, la consultation est décomposée en 5 lots.

Les lots sont repartis de la manière suivante :

| N° Lot | Désignation  |
|--------|--|
| 1      | 1A VRD   |
|        | 1B Installations de chantier - Démolition<br>Fondations – Gros œuvre |
| 2      | Structure et Charpente bois  |
| 4      | Habillage façades  |
| 9      | Peinture   |
| 11     | CVC - Plomberie  |



**Les opérateurs économiques ne peuvent candidater qu'à deux lots maximum.**

■ **Montant du marché :**

Le montant estimatif des travaux des lots relancés est d'environ **2 052 977 € HT**.

**Ce montant est indicatif et n'engage pas l'administration.**

## 2. DÉLAIS D'EXECUTION DU MARCHÉ

Les prestations objet du présent marché sont exécutées par ordre de service.

Il est rappelé que le délai d'exécution commence à la date figurant sur l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux et indiquant la date de démarrage de la période de préparation, conformément à l'article 18.1.1 du CCAG travaux, et prend fin à la date d'achèvement des travaux (repliement des installations de chantier, remise en état des terrains et lieux compris), telle qu'elle sera retenue dans le procès-verbal de réception des travaux.

Un ordre de service commun à tous les lots prescrit le démarrage de la phase de préparation. A l'issue un ordre de service prescrit le démarrage des travaux relatifs au projet objet du présent CCAP.

Les délais d'exécution, propres à chacun des lots s'insèrent dans ce délai global, conformément au calendrier prévisionnel d'exécution, joint au présent DCE.

La durée totale est fixée à vingt-quatre (24) mois à compter de la notification du premier ordre de service de démarrage. La phase de préparation est comprise dans cette durée.

### 3. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

#### ■ Déroulé prévisionnel de la procédure :

|   |   |               |
|---|---|---------------|
|  | Publication de la consultation              | Octobre 2023  |
|  | Date de remise de l'offre par les candidats | Novembre 2023 |

#### ■ Procédure de passation :

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1, R2123-1 du Code de la commande publique.

L'acheteur se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie de la procédure. Dans cette hypothèse, la présente consultation sera déclarée « sans suite » et l'ensemble des candidats en seront informés. Aucune indemnité ne sera accordée aux candidats ayant retiré le dossier de consultation ou aux soumissionnaires ayant déposé une offre.

#### ■ Type de marché :

Il s'agit d'un marché ordinaire de travaux.

Le CCAG en vigueur pour cette consultation est le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux de l'arrêté 30 mars 2021.

#### ■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

#### ■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### ■ Visites de site

##### ➤ Visite obligatoire

**Les candidats devront obligatoirement effectuer une visite de site, avant de remettre leur offre. Cette visite concerne tous les lots. Il se fera une seule visite pour tous les lots.**

**Les entreprises ayant déjà réalisé les visites sur site lors du précédent appel d'offres des lots relancés ne seront pas soumises à cette énième visite. Elles devront fournir lors du dépôt de leur offre l'attestation de visite de la précédente consultation.**

**L'attestation de visite dûment contresignée lors de la visite, sera à joindre au dossier de remise des offres.**

##### ➤ Modalités d'organisation des visites de site

La visite se fera après confirmation par téléphone à la direction des investissements et du patrimoine de l'Hôpital Gériatrique de Chevreuse dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Téléphone : Mme Julie FAVRY au 01.30.07.34.08

Mail : [jfavry@ght78sud.fr](mailto:jfavry@ght78sud.fr)

- Les visites auront lieu à la date suivante :

**Mardi 31 octobre 2023** : de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

**Mardi 7 novembre 2023 de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**

Vous devrez appeler Mme Julie FAVRY au 01.30.07.34.08 en premier lieu, puis vous devrez confirmer votre venue par mail à l'adresse suivante [jfavry@ght78sud.fr](mailto:jfavry@ght78sud.fr) en indiquant les informations suivantes :

- Objet du mail : « Travaux d'extension et de réhabilitation USLD et EHPAD Chevreuse (**relance des lots infructueux**) – Inscription pour le (*Date*), à (*heure*) pour le lot (*xxx*)
- Nom de la société
- Représentant de la société lors de la visite
- Adresse mail correspondante
- N° de téléphone portable

**Lieu de Rendez-vous :**

- 1 rue Jean Mermoz 78460 CHEVREUSE, se présenter à l'accueil de l'établissement.
- Localisation précise : Salle Jean Mermoz
- **Adresse** : Hôpital gérontologique de Chevreuse - 1, rue Jean Mermoz, 78460 CHEVREUSE.

Parking gratuit et accessible.

**A défaut de l'attestation de visite, l'offre du soumissionnaire sera déclarée irrégulière.**

Lors de la visite, il ne sera répondu à aucune question oralement (voir article 6 du présent Règlement de Consultation).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Les soumissionnaires doivent répondre sous forme dématérialisée et devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

Le soumissionnaire doit renseigner, lors du téléchargement des documents, le nom du soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents, une adresse électronique UNIQUE ainsi que le nom d'un correspondant afin qu'il puisse bénéficier, en tant que besoin, de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation en particulier les éventuelles précisions.

Il est précisé que le retrait des documents électroniques oblige le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- ❖ Le présent Règlement de la Consultation.
- ❖ L'acte d'engagement et ses annexes :
  - Annexes : Les décompositions des Prix Globaux et forfaitaires pour chacun des lots,
- ❖ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- ❖ Le Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les lots (CCTC) ;
- ❖ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) spécifiques à chaque lot et ses annexes :
  - Dossier de Plans suivant les corps d'état pour les lots techniques,
  - Dossier de rapport initial de contrôle technique (RICT),
  - Dossiers des pièces d'architecte (les plans, coupes, vues du projet, élévations démolitions, existant),
  - Dimensionnement des installations techniques,
  - Les rapports de diagnostic (DAAT amiante et DPAT plomb),
  - Les rapports géotechniques,
  - Relevé géoradar et rapport IC investigations complémentaires,
  - Les plans de géomètre (topographiques, relevés de façades, intérieures coupes et toitures, complément maison des familles),
  - Cahier de charges fonctionnel du système de sécurité,
  - Les pièces graphiques,

- Dimensionnement des installations techniques,
  - Notice de sécurité.
- ❖ Le Cahier des clauses administratives générales Travaux approuvé par arrêté du 30 mars 2021.
  - ❖ Le Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et ses modifications ultérieures.
  - ❖ L'attestation de visite.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **six (6)** jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Compléments à apporter aux cahiers des clauses :**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahiers des clauses du marché. En revanche, une mise au point pourra être engagée avec le titulaire du marché, avant tout commencement d'exécution.

## 4. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Il n'y a pas de variante.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Centre Hospitalier de Versailles  
 Direction des achats  
 Cellule commande Publique  
 177 rue de Versailles  
 78157 Le Chesnay-Rocquencourt  
 Contact : Fatim Malicka BAMBA

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| LISTE | OBSERVATIONS  |
|-------|---|
| DC1   | Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a> |
| DC2   | Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat">http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat</a>           |

|  |   |
|--|---|
| <b>DC4</b>                                 | <p>Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance (disponible à l'adresse suivante : <a href="https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC4-2018.doc">https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimés_dc/DC4-2018.doc</a>)</p> <p>S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques met à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché</p>   |
| <b>Redressement judiciaire</b>             | Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.   |
| <b>Certificat de régularité fiscale</b>    | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales   |
| <b>Certificat de régularité sociale</b>    | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise   |
| <b>Extrait KBIS</b>                        | Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.  |
| <b>Liste des travailleurs étrangers</b>    | Une liste des travailleurs étrangers employés régulièrement le cas échéant (personnel affecté à l'exécution des prestations).   |
| <b>Emplois des travailleurs handicapés</b> | Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés  |
| <b>Certificats de qualification</b>        | <p>Certificats de qualifications et/ou attestation (Qualibat, Qualifelec, ou autres qualifications équivalentes) ou tout autre moyen notamment certificats d'identité professionnelle et des références attestant de la compétence du candidat à réaliser la mission.</p> <p><b><u>Pour le lot 1 « Installation de chantier – démolitions fondation Gros œuvre – VRD »</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démolitions technicité conforme Qualibat 1112</li> <li>• Ravalement en maçonnerie Qualibat 2121</li> <li>• Béton armé et béton précontraint technicité confirmée Qualibat 2212</li> </ul> <p><b><u>Pour le lot 4 « Habillage façades »</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revêtements résilients PVC technicité confirmée Qualibat 6112</li> </ul> <p><b><u>Pour le lot 9 « Peinture »</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peinture et ravalement technicité confirmée Qualibat 5112</li> </ul> <p><b><u>Pour le lot 11 « CVC - Plomberie »</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plomberie – sanitaire technicité confirmée Qualibat 5312</li> <li>• Installations thermiques technicité confirmée (Qualibat 5312) ;</li> <li>• Tuyauteries d'installations thermiques (Qualibat 5322) ;</li> <li>• Régulation (Qualibat 5342) ;</li> <li>• Climatisation technicité supérieure (Qualibat 5413) ;</li> <li>• Ventilation technicité supérieure (Qualibat 5433) ;</li> <li>• Diagnostic, nettoyage et décontamination des réseaux aérauliques technicité supérieure (Qualibat 5453). Qualibat RGE 3421 ;</li> <li>Imperméabilité des façades</li> </ul> |

|   |   |
|---|---|
| <b>Attestation d'assurance</b>          | Attestation d'assurance couvrant l'entreprise contre les risques inhérents à son activité (civile)  |
| <b>Assurance risques professionnels</b> | Preuve d'assurance pour les risques professionnels  |
| <b>Chiffre d'affaire</b>                | Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. <b>Chiffre d'affaire 1,5 fois le montant du lot sur les 12 derniers mois glissants.</b> |
| <b>Effectifs candidat</b>               | Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.  |
| <b>Références</b>                       | <b>3 références sur des travaux occupés en milieu hospitalier de même importance en technicité et en volume financier pour tous les lots et notamment avec les détails.</b>   |

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Dossier relatif à l'offre :

| LISTE  | OBSERVATIONS   |
|--|--|
| <b>Acte d'engagement</b>                                       |  Pièce dument complétée dans laquelle le candidat présente son offre. Il n'est pas obligatoire que l'acte d'engagement soit signé dès le dépôt de l'offre.  |
| <b>Les annexes financières spécifiques à chaque lot (DPGF)</b> | <p><b>Pièce dument complétée.</b></p> <p><b>NOTA 1 : Les offres dont la décomposition ne serait pas renseignée suivant la DPGF fourni avec le DCE ne pourront pas être analysées et ne seront pas prises en compte. L'offre sera donc considérée comme irrégulière.</b></p> <p><b>NOTA 2 : Les soumissionnaires fournissent les quantités et les prix unitaires des prestations précisées dans le cadre DPGF. Ces éléments aideront à la bonne compréhension et l'analyse des offres. En aucun cas les mentions portées sur cette décomposition en sous-détail ne pourront être invoquées pour contester le caractère forfaitaire du prix, ou pour demander une majoration de prix.</b></p> <p>Les anomalies constatées et justifiées sont à intégrer dans l'offre (acte d'engagement) avec astérisque renvoyant à la fin du devis estimatif pour faire ressortir les conséquences de ces anomalies.</p> |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Un mémoire technique</b>  | <p>Un <b>mémoire technique</b> (MT) détaillé qui ne doit pas excéder <b>20 pages</b> (une feuille recto/verso = 2 pages), page de garde, sommaire non compris (21 x 29,6 cm, police Arial 10) est obligatoirement articulé en fonction des chapitres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthodologie adaptée aux contraintes du projet</li> <li>• Dispositions prises pour respecter les délais</li> <li>• Moyens humains dédiés à l'opération : références d'opération similaires et descriptions de chantiers hospitaliers en site occupé pour l'équipe dédiée</li> </ul> <p>Ce mémoire devra présenter également les CV de l'équipe dédiée à l'exécution des travaux (encadrants et personnel) ainsi que les fiches techniques des équipements proposés.</p> |
| <b>Attestation de visite</b> | <p>Conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement de la consultation, le candidat remet son attestation de visite qui lui aura été remise par le Maître d'ouvrage. <b>Toute absence rendra l'offre incomplète.</b></p>  |
| <b>Un RIB</b>                | <p>Une copie du RIB</p>  |

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

**En cas d'envoi incomplet ou après le délai imparti, le candidat verra son offre rejetée et le candidat arrivant second au classement devra produire les mêmes documents dans un délai similaire. Cette procédure se reproduit autant de fois tant qu'aucun attributaire ne répond aux exigences fixées par l'acheteur.**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants si ces documents n'ont pas été fournis au moment de la remise l'offre :

| Document                           | Descriptif   |
|------------------------------------|--|
| Certificat de régularité fiscale   | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales  |
| Certificat de régularité sociale   | Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiements des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L.243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six (6) mois (article D 8222-5-1 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 et R.1263-12 du code du travail). Elle peut être téléchargée sur le site <a href="http://www.urssaf.fr">www.urssaf.fr</a> . |
| Extrait KBIS                       | Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion datant de moins de 3 mois.   |
| Liste des travailleurs étrangers   | Une liste des travailleurs étrangers employés régulièrement le cas échéant (personnel affecté à l'exécution des prestations).  |
| Redressement judiciaire            | Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire  |
| Assurance de responsabilité civile | Une copie de la police d'assurance de responsabilité civile  |
| Un RIB                             | Une copie du RIB   |

#### ■ Rematériation des offres

Même si son offre à la présente procédure de marché a fait l'objet d'une transmission électronique, le titulaire potentiel s'engage dans tous les cas à en accepter la rematériation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle.

A ce titre, il s'engage à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique procède à la signature manuscrite de tous ces documents sans procéder à la moindre modification de ceux-ci (attention à bien conserver la date initiale des documents) et les renvoie à la personne publique sous cette forme dans un délai qui ne devra pas excéder cinq jours à compter de la réception de la demande de rematérialisation.

## 5. JUGEMENTS CANDIDATURES ET DES OFFRES

### ■ Ouverture des plis

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites indiquées dans l'avis de marché et dans le présent règlement de la consultation.

Les candidatures et les offres reçues hors délais sont éliminées en application des dispositions de l'article R2143-2 du code de la commande publique.

### ■ Critères de jugement des candidatures :

L'acheteur vérifie que les candidats disposent de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaire à l'exécution du marché. Cette vérification peut être effectuée au plus tard avant l'attribution du marché.

L'acheteur qui constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, peut demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique pour tous conformément à l'article R2144-2 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidatures qui, en application de l'article R 2144-7 du code de la commande publique, sont déclarés irrecevables.

### ■ Critères de jugement des offres :

Les offres par lot sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère                                   | Complément   |
|---|--|
| 1. Prix (noté sur 40 points)              | <p>Notation Financière = <math>40 \times</math> offre financière la plus basse / offre financière notée</p> <p>Le critère prix sera apprécié en fonction du prix forfaitaire proposé dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, quantifié et valorisé par les candidats.</p> <p>L'offre la moins-disante obtient le maximum de points ; le candidat le moins bien noté sera celui proposant le prix le plus haut</p> |
| 2. Valeur technique (notée sur 60 points) |  |

|   |   |
|---|---|
| <p><u>Sous critère n°1 :</u><br/> Méthodologie adaptée aux contraintes du projet - 20 points</p>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation générale mise en œuvre par l'entreprise pour garantir le bon déroulement du chantier d'un point de vue matériaux, moyens humains, ou moyens matériels (garantie de la chaîne d'approvisionnement, stock propre, diversité des fournisseurs, organisations des livraisons, continuité de l'exécution, organisation humaine, effectif durant les périodes de congés, flexibilité des horaires, diversité, qualité et quantité des moyens matériels, moyens de substitution)</li> <li>• La compréhension du projet et de son environnement en milieu occupé par l'entreprise au travers des dispositions qu'elle propose de mettre en œuvre</li> </ul> |
| <p><u>Sous-critère n°2 :</u><br/> Dispositions prises pour respecter le délai contractuel - 20 points</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indiquer la durée prévisionnelle des différentes phases de chantier dans le respect du délai global. Proposition de la part de l'entreprise pour réduire les délais dans l'hypothèse d'un retard de chantier : réactivité, engagement au renforcement des équipes notamment en période de vacances scolaires</li> </ul>  |
| <p><u>Sous critère n°3 :</u><br/> Moyens humains dédiés à l'opération – 20 points</p>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité et quantité des moyens humains spécifiquement dédiés à l'exécution des travaux (Qualification, formation, compétences, expérience en milieu occupé et expériences spécifiques et pertinentes pour le projet des encadrants et personnel dédiés)</li> <li>• Précision des (l') interlocuteurs (s) dédié (s) dans la fiche contact</li> </ul>  |

Ce mémoire a pour objet de juger la qualité technique de l'offre de l'entreprise et ce, par lot concerné. Les renseignements indiqués dans ce Mémoire méthodologique doivent être seulement et strictement liés à cette opération et au lot concerné objet du présent marché, et ne doivent pas être de simples énumérations de l'organisation des moyens généraux de l'entreprise.

**Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire seront rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire qui sera pris en considération pour le jugement des offres.**

**En conséquence, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement sera modifié en tenant compte des indications qui précèdent.**

A l'issue de l'analyse des offres au regard de ces critères, une note sur 100 points sera attribuée à chaque candidat. Les offres seront ensuite classées conformément aux articles R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique. Le candidat ayant obtenu le nombre de points le plus important se verra attribuer le marché (sous réserve de la remise des documents ci-dessous).

■ **Grille de notation :**

L'attribution des points pour les différents items des sous critères techniques sera réalisée selon la grille ci-dessous puis pondérées selon les points :

| Note       | Appréciation | Observations   |
|------------|--------------|--|
| 1/5 points | Faible       | Lorsque la réponse apportée est conforme, mais apporte très peu ou pas de précision ou d'information adaptée au besoin   |
| 2/5 points | Passable     | Lorsque la réponse apportée est conforme et apporte peu de précisions ou d'informations adaptées à la prestation   |
| 3/5 points | Bonne        | Lorsque la réponse apportée dans le mémoire est conforme et suffisamment détaillée sur les points importants   |
| 4/5 points | Très bonne   | Lorsque la réponse apportée dans le mémoire du candidat est très précise et très bien détaillée dans l'ensemble  |
| 5/5 points | Excellente   | Lorsque la réponse apportée dans le mémoire du candidat apporte une valeur ajoutée significative (sans sur-qualité) en plus d'avoir un mémoire très précis et des engagements de performance |

#### ■ La gestion des irrégularités des offres :

Conformément à l'article R.2152-2 du Code de la Commande publique, « Dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles ».



Les irrégularités suivantes ne seront pas régularisables :

- Absence de DPGF,
- DPGF incomplet (lignes manquantes, prix manquants),
- Absence à la visite obligatoire.

#### ■ Offres anormalement basses

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée. L'absence de réponse aura pour conséquence de rejeter l'offre pour anormalement basse.

#### ■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec **les 3 candidats au maximum** les mieux classés par lot à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les négociations auront probablement lieu en **novembre ou décembre 2023**. Une invitation à négocier sera envoyée aux entreprises via la plateforme de dématérialisation PLACE.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

## 6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard **cinq (5)** jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur le profil acheteur.

Un relevé des questions posées par les candidats sera opéré et l'ensemble des candidats recevra par le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, les réponses aux questions posées avant la date limite de réception des offres.

Les demandes de renseignements techniques ou opérationnels doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

### Voies et délais de recours

---

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de  
Versailles 56 avenue de Saint-  
Cloud VERSAILLES  
78000  
Téléphone : 0139205400  
Courriel : [greffe.ta-versailles@juradm.fr](mailto:greffe.ta-versailles@juradm.fr)  
Télécopie : 0139205487  
Site internet : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>

## ATTESTATION DE VISITE

### ATTESTATION DE VISITE (1)

#### OBJET DE LA VISITE :

**TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DES SERVICES USLD ET DE L'EHPAD DE L'HOPITAL GERONTOLOGIQUE PHILIPPE DUGUE DE CHEVREUSE (RELANCE DES LOTS INFRUCTUEUX)**

Je, soussigné, M \_\_\_\_\_ (2)

Certifie que M \_\_\_\_\_ (2)

Représentant l'agence/ l'entreprise \_\_\_\_\_ (2)

A effectué ce jour une visite de l'établissement désigné : \_\_\_\_\_ (2)

Dans le cadre du marché cité en objet.

le : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_

**Entreprise**

*Nom, cachet et signature du représentant de l'entreprise*

**Etablissement concerné :**

*Nom, qualité et signature du représentant de l'établissement concerné*

(1) attestation à joindre à votre offre

(2) à compléter